

**DECISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Délégation faite au Président

Réf. : n° 38- 2010

Date : le 26 Mai 2010

OBJET : Bâtiments communautaires, scolaires et sportifs – Marchés de travaux

Exposé

Dans le cadre de la réalisation du programme de travaux définis au cours de l'année 2009 sur les bâtiments communautaires, scolaires et sportifs, la Communauté de Communes des Pieux a lancé une consultation en procédure adaptée, selon l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Au vu des offres reçues (13 offres) et après analyse de celles-ci, les entreprises suivantes présentent, pour chacun des lots, l'offre économiquement la plus avantageuse :

Lots	Entreprises	Montant H.T
1 – couverture-étanchéité-bardage-zinguerie	LECAUDEY 50200 COUTANCES	18 306,00 €
2 – menuiseries extérieures métalliques-aluminium-PVC-volets roulants	AMC FOLLIOT 50700 VALOGNES	98 944,26 €
3 – menuiseries intérieures-isolation-plâtrerie-pose de parois de douches	FOUCHER 50110 TOURLAVILLE	22 498,50 €
4 – électricité-VMC	FORCLUM 50440 BEAUMONT HAGUE	17 278,01 €
5 – peinture-revêtements de sols	LEFEVRE 50110 TOURLAVILLE	38 583,91 €
6 – gros-œuvre	HINAUT 50130 CHERBOURG OCTEVILLE	2 036,12 €

Par ces motifs, le Président de la Communauté de Communes des Pieux,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2009-083 du 11 décembre 2009 portant délégation de pouvoir au Président,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 28,

Décide

ARTICLE 1 : de signer les marchés pour les travaux d'entretien dans les bâtiments communautaires, scolaires et sportifs avec les entreprises suivantes :

Lot 1 – couverture – étanchéité – bardage – zinguerie, pour un montant total HT de 18 306,00 €, avec l'entreprise SARL J.P. LECAUDEY – ZI Auberge de La Mare – 50200 COUTANCES.

Lot 2 – menuiseries extérieures métalliques – aluminium – PVC – volets roulants, pour un montant HT de 98 944,26 €, avec l'entreprise AMC FOLLIOT SAS – Avenue Jean Monnet – BP 58 – 50700 VALOGNES.

Lot 3 – menuiseries intérieures – isolation – plâtrerie – pose de parois de douches, pour un montant HT de 22 498,50 €, avec l'entreprise FOUCHER – 111, rue de la Saline – 50110 TOURLAVILLE.

Lot 4 – électricité – VMC, pour un montant HT de 17 278,01 €, avec l'entreprise FORCLUM BASSE-NORMANDIE – ZI de Digulleville – 50440 BEAUMONT HAGUE.

Lot 5 – peinture – revêtements de sols, pour un montant HT de 38 583,91 €, avec l'entreprise SAS G. LEFEVRE – 715, boulevard de l'Est – BP 104 – 50110 TOURLAVILLE.

Lot 6 – gros-œuvre, pour un montant HT de 2 036,12 €, avec l'entreprise HINAUT SARL – ZA du Moulin Letullier – BP 66 – 50130 CHERBOURG.

sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, nature 2313 et 2317 (immobilisations en cours).

ARTICLE 2 : de signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 27/05/2010
et publication ou notification
du : 28/05/2010

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Olivier BERNARD



LE VICE PRÉSIDENT

Olivier BERNARD

